

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 août 2018**

CP2018\_08\_9  
id. 4135

*L'an deux mille dix huit, le vingt huit août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme SARDEING-RODRIGUEZ (pouvoir à M. DESCAZEUX)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**TARN ET GARONNE HABITAT  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT  
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION  
DE 11 LOGEMENTS COLLECTIFS (8 PLUS ET 3 PLAI)  
16 RUE DU PONT  
COMMUNE DE MOISSAC**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 11 logements collectifs (8 PLUS et 3 PLAI) situés 16 rue du Pont à Moissac.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 488 663 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 50 ans	74 401,00 €
* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	325 864,00 €
* Prêt CDC PLAI sur 50 ans	16 431,00 €
* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	37 467,00 €
* Subvention CD 82 PLAI	7 500,00 €
* Subvention Etat PLAI	19 500,00 €
* Subvention Région PLAI	7 500,00 €
<b>Total</b>	<b>488 663,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 454 163 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 73177.

La garantie sollicitée du Département, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, porte sur une somme de 317 914,10 €, soit 70 % d'un montant global de 454 163 €, la commune de Moissac se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 31 mai 2018.

Le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 du budget primitif,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour l'opération d'acquisition-amélioration de 11 logements collectifs (8 PLUS et 3 PLAI) situés 16 rue du Pont à Moissac, la garantie du Département à hauteur de 317 914,10 €, soit 70 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que la commune de Moissac se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 31 mai 2018 ;
- Précise également que le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC